Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20261021-DE26_116-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/10/2026

Date de la convocation : 15 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 21 octobre 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (31) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (2) : A. GORCE, N. RAOULT

PROCURATIONS DE VOTE (2) : F. MIGNON (A. GORCE), S. HILLION (N. RAOULT)

S. LABOUX-MORIN a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-116	ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BETTON DANS LE DISPOSITIF « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » (TEN)	**V. FRABOT**

Le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) est issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivants ! » dont les objectifs sont les suivants :

- Inciter un maximum de collectivités territoriales à agir concrètement sur les causes de l'érosion de la biodiversité, prendre la mesure de leurs impacts et contribuer à les réduire,
- Sensibiliser les citoyens, faire de la biodiversité un marqueur de la qualité de vie d'un territoire pour ses habitants.

Cette initiative conjointe du ministère de la Transition écologique et de Régions de France, à laquelle l'Office Français de la biodiversité (OFB) et les Agences de l'eau contribuent activement, est déployée en Bretagne par un collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ces partenaires assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives ;

Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre des stratégies au service de la biodiversité du territoire régional. L'Agence Bretonne de la Biodiversité, a pour mission d'organiser, en partenariat avec le collectif régional, l'émergence, la reconnaissance, et la valorisation des territoires qui se lancent dans cette démarche ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20261021-DE26_116-DE

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Les « Territoires Engagés pour la Nature » bénéficient d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration au sein d'un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux). Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.

Cette reconnaissance valorisera la commune, qui s'engage à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de trois ans à identifier au sein des quatre axes principaux :

- Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale
- Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales
- Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature

La Ville de Betton a pour ambition de protéger l'environnement sous toutes ses formes et de s'adapter au changement climatique, en préservant la biodiversité et les terres agricoles et naturelles, tout en favorisant la place de la nature en ville. C'est dans cet objectif qu'elle s'engage à mettre en œuvre, dans un délai de trois ans, les quatre actions ci-dessous :

1. Restauration de bocage sur des terres agricoles communales via le dispositif « Breizh Bocage »
2. Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces publics végétalisés et réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité
3. Mise en place d'un Conseil de la Biodiversité
4. Végétalisation des cours d'école

Il est proposé au Conseil municipal de candidater au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et de s'engager dans la mise en œuvre des quatre actions décrites ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE CANDIDATER** au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »
- **DE S'ENGAGER** à mettre en œuvre les quatre actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 21 OCTOBRE 2026

La Secrétaire de séance,

S. LABOUX-MORIN

Le Maire,

François BROCHAIN